

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 28 MAI 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **19**

Date de la convocation : **jeudi 21 mai 2026**

Qui ont pris part à la délibération : **19**

Date d'affichage : **Vendredi 29 mai 2026**

Objet de la délibération :

58 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 28 mai 2026 à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : M. ADNET Yannick, Mme AUBOIS Pascale, Mme BOUCHET Marie, M. COLLIGNON Antoine, Mme HARMAND Elisa, Mme HUOT Apolline, Mme HUSSON Anne, Mme LEBRET Bernadette, M. LEONARD Claude, M. LEONARD Pierre, M. LEROY Michel, Mme LHUIRE Laurence, Mme MARC Laurence, M. MATHIEU Jérôme, M. MERCIER François, M. MOUGEOT Jonathan, M. PIERRE Bernard

Excusés et représentés par pouvoir : Mme DIDIER Agnès (donne pouvoir à Mme LHUIRE Laurence), M. LEFEBVRE Serge (donne pouvoir à M. MERCIER François)

Secrétaire de séance : M. ADNET Yannick

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur dans les 6 mois qui suit l'installation du conseil municipal.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est présenté au Conseil Municipal une proposition de règlement intérieur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté par à l'unanimité :

APPROUVE le règlement intérieur proposé par Monsieur le Maire et annexé à la présente délibération

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 29 mai 2026

LE MAIRE,

Pierre LEONARD

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,

le 29 mai 2026 et publication ou notification

le 29 mai 2026

MONTMEDY, le 29 mai 2026

LE MAIRE,

Pierre LEONARD